

Juin 2009- N° 100 - Prix : 1 euro

Le tribunal incontournable de l'Histoire retiendra que l'actuel Ministre de l'Education nationale, ses conseillers patachons et idéologues, et sa hiérarchie vassalisée ont institué un système de maltraitance, de stigmatisation, de culpabilité et d'exclusion implicite qui déshonore notre pays et notre Nation.

Hubert Montagner (mai 2009)



Parmi les syndiqués, combien ont connu "Le Travailleur de l'Enseignement Technique" ? Et, que de débats pour transformer ce titre qui était, à l'époque, pour nombre de camarades, considéré comme historique !

Que de transformations...

Du SNETP à l'UNSEN, à la CGT Educ'action, c'est-à-dire d'un syndicat de personnels de lycées professionnels à un syndicat regroupant les enseignants de la maternelle au lycée, d'un syndicat national à une Union de syndicats départementaux...

Dans la préparation du congrès 2009 de la CGT et après la mise en place d'un groupe de travail CGT/FSU, nous allons vers d'autres évolutions. Nous souhaitons à nos moyens de communication, comme à notre Union, de continuer à savoir évoluer.

Longue vie à "Perspectives" !

Pierre Goirand

Françoise Raffini

Que d'obstacles surmontés, d'étapes décisives, de chemin encore à parcourir ! De l'UNSEN à la CGT Educ'action, le temps égrène une génération. L'ouverture du champ de syndicalisation est devenu réalité. Cela a favorisé la réflexion globale et l'élaboration d'un projet éducatif de la maternelle à l'université, intégrant vie scolaire et orientation... C'est, décliné à notre secteur, la force d'un syndicat confédéré. L'UNSEN se retire, la CGT Educ'action entre en scène, à l'image de ce que nous sommes : une Union de syndicats alliant luttes et propositions pour une véritable éducation pour tous !

Catherine Perret

De l'UNSEN
à
la CGT Educ'action

STATUTS de la "CGT Educ'action"

Union Nationale des Syndicats de l'Éducation Nationale CGT

Article 1

Il est formé entre les syndicats départementaux de l'Éducation nationale CGT une union nationale des syndicats de l'Éducation nationale CGT dénommée CGT Educ'action.[...]

Article 3

[...] La CGT Educ'action permet de dégager une démarche cohérente entre les syndicats départementaux, leur union académique ou régionale et les structures nationales de la CGT qu'elles soient fédérales, confédérales ou autres.

Article 4

Les syndicats ont la responsabilité de la collecte des cotisations de leurs syndiqués. Les ressources financiè-

res nécessaires au fonctionnement de la CGT Educ'action sont assurées par la part de la cotisation syndicale de chaque syndiqué reversée par COGETISE, organisme confédéral de répartition des cotisations. Cette cotisation est égale à 1 % du salaire net.[...]

Article 9

La CGT Educ'action organise des formations syndicales sous l'égide de la "formation syndicale CGT".

Article 36

Aucun syndiqué ne peut se servir de son titre d'affilié CGT, d'adhérent à la CGT Educ'action ou d'une fonction dans l'union, dans un acte politique ou électoral extérieur à l'organisation.

LOGO



Syndicat de la
Presse Sociale

Directrice de publication et Rédactrice en chef : Nicole Hennache - Maquette : Annie Balbach
Périodicité : bimestrielle

CPPA : 0610 S 07375 - ISSN : 1250 - 4270 - Imprimerie IMPROFFSET - Viry Chatillon (91)
Union Nationale des Syndicats de l'Éducation Nationale CGT EDUC'ACTION
263, rue de Paris - case 549 - 93515 Montreuil cedex - tél. : 01 48 18 81 47 - télécopie : 01 49 88 07 43
e-mail : unsen@ferc.cgt.fr - Internet : www.unsen.cgt.fr

Editorial

Patrick Désiré,
Co-secrétaire général



Il y a trois mois, le gouvernement tablait sur une baisse de 1,5 % du produit intérieur brut en 2009 et sur un déficit budgétaire de 104 milliards d'euros. Avec une contraction de l'activité désormais estimée à 3 %, c'est la barre des 120 milliards d'euros de déficit, si ce n'est plus, qui sera franchie cette année.

La crue rapide du chômage risque d'entraîner un tassement brutal de la masse salariale, donc des prélèvements sociaux qui y sont adossés. Le "trou" 2009 de la Sécurité sociale qui était estimé à 17 ou 18 milliards d'euros il y a deux mois, sera probablement de l'ordre de 20 milliards.

La dette publique qui, en 2008, représentait 68 % du PIB, pourrait franchir le seuil record des 80 % en 2010.

Après le 13 juin... il faudra continuer !

Or, à défaut d'une croissance que personne n'entrevoit, le gouvernement ne dispose que de deux remèdes. Soit il réduit drastiquement la dépense publique, ce qui est synonyme de destruction d'emplois publics et de casse de

services publics, soit il augmente les prélèvements obligatoires (impôts et cotisations sociales...).

Nicolas Sarkozy a pour l'instant catégoriquement exclu cette dernière hypothèse. Malgré le puissant mouvement de mobilisation des 29 janvier, 19 mars, 1^{er} mai..., malgré l'unité syndicale réaffirmée et le soutien de l'opinion publique, le gouvernement maintient de façon dogmatique sa politique économique et sociale sans tenir compte du profond malaise social qui est en train de se développer en France. L'attitude de l'État "patron" est emblématique de cette situation.

Les huit organisations syndicales représentatives, de façon unitaire, exigent notamment *"l'arrêt de la politique aveugle de suppressions d'emplois, avec un moratoire immédiat sur celles contenues dans le budget 2009 et celles prévues en 2010"*. Elles demandent aussi *"l'ouverture de négociations"* sur les salaires et revendiquent *"les moyens nécessaires à la pérennisation du financement des missions publiques en lieu et place de l'actuelle politique d'austérité"*.

Aucune réponse sur aucun de ces thèmes ne leur est donnée.

Le moment de vérité est proche, l'élaboration du projet de loi de finances 2010 va commencer cet été. S'il s'avère destructeur comme c'est probable pour l'emploi et les services publics, nous n'aurons d'autres choix que de continuer, d'amplifier les luttes pour nous donner les moyens de contraindre ce gouvernement à prendre en compte nos revendications et arrêter sa politique libérale.

Montreuil, le 27 mai 2009

Sommaire

- p. 2 - 100^e anniversaire
- p. 3 - Édito
- p. 4/5 - Action
- p. 6 - 1^{er} degré
- p. 7 - 2nd degré
- p. 8/9 - Actu
- p. 10 - Ambition réussite
- p. 11 - En bref
- p. 12 - RASED / Lire
- p. 13 - Rencontre
- p. 14 - Page pratique
- p. 15 - Vie syndicale
- p. 16 - Grand Corps Malade

Extension du domaine de la lutte...

L'indéniable succès des mobilisations interprofessionnelles du premier semestre 2009, relayé par l'ensemble des médias, s'est accompagné d'actions puissantes et de longue durée dans différentes professions, de l'éducation et l'enseignement, la recherche, la santé, et plus récemment l'énergie.

Sous couvert de crise économique et financière, le patronat a agité l'étendard traditionnel des délocalisations et des plans sociaux, en particulier dans le secteur automobile. Quel choix, alors, pour les travailleurs de Caterpillar, de Continental ou de Valeo ? Quelles alternatives pour ces 40 à 50 000 ouvriers, employés, jetés au chômage, en France, depuis janvier ? Quelles perspectives pour les 20 millions de chômeurs supplémentaires "programmés" dans le monde en 2009 ?

Partout, de l'Afrique à l'Amérique latine, dans l'Union Européenne, en France, des luttes se sont développées au printemps, autour du 1^{er} mai, lors des Euro-manifestations de Bruxelles, Madrid et Prague (350 000 manifestants). La construction des mobilisations perdure et prend de l'ampleur.

Sans reprendre l'expression : *"transformation du cadre idéologique global"* employée par la CGT, on peut réellement constater l'adhésion plus nombreuse des salariés à la conviction : le système capitaliste est en faillite.

Cela rend les déclarations de la CGT, notamment en matière d'emploi, de choix économiques, de relance de l'industrie, de sauvegarde des services publics, de plus en plus crédibles.

Cette prise de conscience collective marque, aujourd'hui, une rupture avec le fatalisme ambiant. Les citoyens remettent en cause la concurrence comme seul mode d'organisation des échanges économiques et des rapports sociaux. A cela s'ajoute la condamnation de la suprématie de la "finance" dans l'économie ; ce qui débouche assez logiquement sur l'attente de reprise en mains du politique et donc de la puissance publique, notamment en matière d'emplois. Est-ce, pour autant, la fin du syndrome de Vilvoorde consacrant l'impuissance du "politique" sur les politiques économiques ? Pour ce faire, il faut tracer des perspectives dans le mouvement social qui permettent véritable-

ment une transformation sociale : projet que défend la CGT, de son origine à aujourd'hui...

Le développement d'une stratégie syndicale efficace passe aussi par le maintien de l'unité autour de revendications communes, la construction d'actions durables, convergentes et porteuses d'acquis déterminants pour changer les conditions de travail, mais plus globalement les relations au travail.

L'unité, personne ne le conteste, est une condition incontournable à la réussite des mobilisations.

Reprenons, pour mémoire, ce que disait B. Thibaut : *"Quand les syndicalistes refusent de se serrer la main, le gouvernement et le patronat se frottent les leurs"*. Il ne s'agit pas cependant de minimiser les différences rencontrées pour maintenir cette unité, difficultés liées en partie aux différences, à la fois de stratégies et de cultures entre les organisations, de la CFDT à FO ou Solidaires.

Pourtant, malgré notre diversité, chacun a compris que l'unité participe au retour des salariés vers le syndicalisme perçu comme utile au plus grand nombre. Cette évolution prend à contre-pied la campagne de dénigrement orchestrée conjointement par le pouvoir et le patronat.

Il est essentiel alors de ne pas décevoir. L'absence de perspectives marquée par la faiblesse des appels du 26 mai, le flou autour des manifestations du 13 juin, est un premier écueil à surmonter. Il ne s'agit pas de se le cacher. Nous aurions préféré aboutir à un appel interprofessionnel plus clair à la grève, décliné dans les professions et notamment dans l'Éducation.

Aujourd'hui, comment surmonter ces difficultés afin de relancer et poursuivre le mouvement dans les semaines de la rentrée sociale en septembre ?



Il "semble" qu'il faille combler un vide, laissé en ce moment par les "politiques" en matière d'alternatives. Dans le respect, pour la CGT, de la Charte d'Amiens, c'est-à-dire de ne pas céder à la tentation d'occuper un terrain politique en lieu et place des partis, il s'agit de faire partager les revendications qu'attendent la majorité des salariés, des fonctionnaires, des retraités ou des jeunes en cours de formation...

Il est crucial de débattre et porter nos propositions dans les écoles ou les établissements, et pour l'ensemble du salariat dans les entreprises.

Il est crucial de faire connaître nos propositions en matière de salaires, de répartition des richesses, de sécurisation de l'emploi ou de développement du service public, garants de la cohésion sociale...

Il va de soi que l'objectif d'une organisation syndicale, en particulier la CGT, première Confédération du pays, est de construire un rapport de force si puissant qu'il aboutisse à la satisfaction de revendications majeures, propres à améliorer et à changer la vie et le travail de tous.

C'est le mandat que nous portons dans notre Confédération : **solidarité des travailleurs, élargissement des mobilisations, appels en convergence les plus unitaires possibles, revendications partagées à la base, et négociations imposées par la lutte.**

Tenir ensemble tous ces "bouts" doit permettre de tracer les perspectives de victoires décisives.

Cette démarche doit être notre exigence et passe par notre engagement militant, par le renforcement de notre organisation, moteur des mobilisations.

Catherine Perret

Mastérisation à marche forcée...

Les mobilisations universitaires durables, déterminées dans les IUFM aussi, ont montré l'autisme des ministres s'agissant de la question des conditions de recrutement des maîtres.

À marche forcée, "passage en force" pour l'IUFM de Bretagne et des collectifs en lutte, l'inscription au Comité Technique Paritaire Ministériel du 27 mai des décrets régissant par corps (PE, CAPES, PLP, CPE, agrégation) était, pour le moins, prématurée. Si la CGT Educ'action a refusé l'orientation générale de la réforme en ne participant pas aux négociations interministérielles sur les bases fixées par X. Darcos et V. Péresse, elle n'en a pas moins porté un projet alternatif auprès de leur chef de cabinet respectif. Nous avons défendu l'idée que la mastérisation de la formation -reconnaissance des qualifications... et des rémunérations !- n'implique pas la masterisation des concours. En fixant le concours en fin de licence, il est possible de prévoir une formation en deux ans, payée comme fonctionnaire stagiaire et débouchant sur une mastérisation. L'enjeu de la démocratisation des recrutements et autres (plan pluriannuel de recrutement, contenus de formation, reconnaissances des différents formateurs, contenus des master...) doivent être discutés dans le cadre des Etats Généraux organisés par la Conférence des Directeurs d'IUFM (CD IUFM), la commission Marois/Filâtre qui n'a pas encore rendu sa copie.

Des décrets usines à gaz... explosif ! En voulant, en urgence, inscrire dans le marbre réglementaire, une réforme voulue comme irréversible, les ministres ont été néanmoins obligés, par les mobilisations, de prévoir des transitions qui, de notre point de vue, ne sont que des

"reculs" tactiques. Des dispositions transitoires permettent de se présenter aux concours externes organisés au titre de la session 2010 seulement pour les candidats présents aux épreuves d'admissibilité des concours externes organisés en 2009 ou 2008 et ceux ayant validé un cycle d'études postsecondaires de quatre années ou inscrits en première année de master à la rentrée universitaire 2009. Pour cette année transitoire, et pour les étudiants non-titulaires du M1, l'inscription en IUFM ou dans une autre composante universitaire préparant aux concours, vaut inscription en première année de master. Dans le cursus master, cette année de formation fera l'objet d'une validation par équivalence, en fonction des résultats obtenus. Ces étudiants devront avoir obtenu leur master pour être nommés stagiaires. Les dispositions de nomination et de titularisation sont également modifiées afin de permettre l'affectation des stagiaires en situation d'enseignement, dès la rentrée 2010, sans garantie sur les modalités du stage.

S'agissant des PLP, la non reconnaissance des formations de niveau V (CAP-BEP) et la condition d'un master va éliminer de nombreux candidats. S'agissant des concours internes, même si des transitions sont prévues jusqu'en 2015, le problème, dramatique et d'ampleur, est le même pour passer d'une licence à un master.

La mobilisation doit donc se poursuivre pour que "mastérisation" ne rime pas avec "régression".

Philippe Péchoux

Violence scolaire...

Après la forte médiatisation des récentes agressions, d'élèves à l'arme blanche dans différents collèges et lycées en région parisienne, celle d'une enseignante par un collégien en Haute-Garonne, X. Darcos annonce la possibilité de sanctions financières pour les parents défaillants, l'installation de portiques pour filtrer les élèves, la fouille de certains par les personnels, la création d'une force mobile d'agents pouvant intervenir dans les établissements sur des missions de prévention et de contrôle...

Ces mesures semblent complètement inadaptées à la situation. S'agissant des parents, quel lien établir entre violence scolaire et démission parentale ? L'installation de portiques, au fonctionnement ingérable, ferait porter la responsabilité des incidents sur les collectivités locales. Comment une force de police spécialisée pourrait empêcher des violences spontanées ?

C'est méconnaître la violence scolaire... La réponse médiatique à ces rares cas de violence grave n'arrêtera pas le développement de la violence scolaire ordinaire. Celle-ci traduit bien souvent le mal être des jeunes, expression des difficultés sociales qu'ils vivent, avec leur famille, au quotidien.

Les solutions sont à un autre niveau

Une réflexion est à mener sur les facteurs générant et aggravant la violence auprès de notre jeunesse.

Comment détecter et accompagner des jeunes en mal être ?

Quels liens sont à développer avec les familles et l'ensemble des partenaires de l'école ?

Le ministre évite le vrai débat

Une réelle lutte contre la violence nécessite des personnels formés et en nombre. Les portiques de détection ne remplaceront pas les 13 500 postes supprimés cette année.

Ana Macedo

Tapis rouge pour Benito...

Dans le cadre du processus de Bologne visant à construire un espace européen de l'enseignement supérieur, un accord a été signé (décembre 2008) entre la République Française et le Saint-Siège sur "la reconnaissance des grades et diplômes de l'enseignement supérieur". Non validé par le Parlement, celui-ci est pourtant publié par décret paru au JO (avril 2009)...

Ainsi, les titres et grades délivrés par des universités catholiques, par exemple, seraient reconnus par l'État en contradiction avec le droit français (Code de l'Éducation Art. 613. 1).

"C'est un des fondements de la laïcité de l'enseignement qui est remis en cause... avec le risque que l'église fasse pression sur les contenus d'ensei-

gnement... (Le Vatican) a refusé, par le passé, de nommer des professeurs dont les idées ne lui plaisaient pas. Qu'advient-il des formations médicales ou de la bioéthique et de celles qui développent une approche scientifique des religions ?... Soit on crée une nouvelle inégalité au profit du catholicisme -(avec le risque d'un) "repli identitaire ré officialisant de façon rampante des 'racines chrétiennes', soit on étend la mesure aux autres religions et par exemple, on reconnaît les diplômes délivrés par l'université coranique d'Al-Azhar au Caire", craint J. Beaubérot, sociologue des religions, dans Le Monde (12.05.09).

La conférence des présidents d'université condamne. Un collectif laïc prépare un recours en Conseil d'État. Des pétitions vont suivre...

Nicole Hennache

SEGPA : no future ?

La circulaire publiée au BO du 30 avril 2009 sur les SEGPA confirme une remise en cause complète de ces structures.

Depuis plusieurs années, la pression sur les équipes s'accroît et cette circulaire s'inscrit dans le droit chemin des attaques menées contre le secteur de l'adaptation. Elle réutilise les poncifs et les propos lénifiants dans son introduction pour essayer de faire croire à un certain nombre d'évidences pédagogiques et d'objectifs au service de l'élève, alors que l'on assiste à une restructuration complète du secteur.

Une mise en réseau des établissements est avancée afin d'optimiser "des ressources humaines et matérielles d'un groupe d'établissements". Le contexte d'économies budgétaires est ici réaffirmé.

Les PLP relèveront dorénavant "d'enseignements complémentaires" puisque le terme "professionnel" disparaît. De là à penser que le recrutement de PLP devienne optionnel, le pas est vite franchi !

La SEGPA est présentée dans le cadre des dispositifs d'aide et de soutien au collège et perd donc sa spécificité.

Après la suppression des RASED, il semble que nous nous dirigeons vers une suppression des SEGPA et des EREA. En effet, une partie des élèves restera au collège dans les sections de découvertes professionnelles et l'autre intégrera les SEGPA dans le cadre de la loi 2005 sur le handicap.

La prise en compte de la situation particulière des élèves et donc l'attribution de moyens spécifiques pour les faire progresser disparaît complètement de cette circulaire. Les SEGPA n'en ont plus que le nom !

Christophe Godard



Evaluations CE1

Les évaluations de CE1 (25 au 30 mai 2009), comme celles de CM2, se sont basées sur les nouveaux programmes 2008 -dénoncés par la CGT- et étaient consultables sur internet par les familles deux semaines avant.

Pour rappel, les conditions de passation et de remontées des résultats des évaluations de CM2 ont montré une inégalité territoriale et beaucoup de bricolage. Des appels à boycott ont circulé...

Comme en janvier, la CGT Educ'action a appelé à refuser de faire passer ces évaluations, en utilisant le droit de grève !

Avec ces évaluations, les intentions du ministère sont claires : classer...

→ **les élèves...**

entre "grande difficulté", "objet d'une attention particulière", "savoirs à consolider", "bonne performance". Quel objectif pédagogique donner à ce classement alors que le ministère décide de réduire les moyens, notamment en ZEP, et programme la mort des RASED ?

→ **les familles...**

en culpabilisant celles qui cherchent par tous les moyens à aider leur enfant y compris en ayant recours à des cours particuliers. Cela sert à justifier les deux heures d'aide personnalisée, hors temps scolaire, et une fois de plus, la politique catastrophique menée à l'Éducation nationale par le ministère.

→ **les enseignants...**

en évaluant la performance d'une école, et donc de ses enseignants, d'une circonscription... voire d'une académie.

Les évaluations de CE1 devraient aller dans le même sens ! Elles justifieront la suppression des RASED, leur sédentarisation aléatoire, la mise en place des EPEP et des primes individualisées en fonction du poste occupé et des résultats obtenus.

Face à la résistance d'un grand nombre d'enseignants, des IEN ont utilisé tous les moyens de pression pour faire remonter les résultats aux évaluations de CM2 ! Ces pressions, parfois proches du harcèlement, ont acté les enjeux politiques de ce dispositif technique.

Il s'agit d'une logique managériale de performance et de mérite qui déstabilise les élèves et divise les personnels.

Nous la combattons !

Ces évaluations ne serviront ni aux élèves, ni aux parents, ni aux équipes.

Le ministère doit les supprimer !

Ana Macedo

Jardins d'éveil : qui va payer des millions ?

Le conseil d'administration de la Caisse nationale d'allocation familiale (CNAF) a approuvé (les administrateurs CGT et FO ont voté contre) la création de 8 000 places en jardins d'éveil pour un budget de 25 millions d'euros d'ici 2012. Celui-ci sera financé par la CNAF (8,8 millions), les collectivités territoriales et les familles.

Ces nouvelles structures, concernant les enfants de 2 et 3 ans, pourront s'implanter dans les écoles.

Il ne s'agit pas d'une offre complémentaire d'accueil mais bien d'une offre de substitution à l'école.

Le taux d'encadrement sera inférieur à celui pratiqué dans les crèches et les personnels auront un niveau de qualification inférieur : la qualité d'accueil des enfants va donc subir un sérieux abaissement.

Le ministère se décharge d'une partie de ses responsabilités sur les communes et les parents tout en faisant une économie substantielle de postes.

Il est vrai que notre pays manque d'équipement et que, seuls, 10 % environ des jeunes enfants sont accueillis dans des structures et services dirigés et organisés par des professionnels qualifiés.

De nombreux parents sont obligés de s'arrêter de travailler ou de se tourner vers un accueil individualisé.

Pour la CGT Educ'Action, tous les enfants de 2 ans dont les familles le souhaitent doivent pouvoir être accueillis à l'école dans des conditions adaptées.

Dans le même temps, nous demandons le développement d'un large service public d'accueil collectif des jeunes enfants dont les parents seraient usagers et acteurs.

OUI à l'école maternelle gratuite, sur tout le territoire, accueillant tous les enfants, **NON** aux jardins d'éveil qui contribuent à la casse du service public d'éducation.

Luc Briatte

Voie professionnelle : inquiétudes grandissantes

Dans cette période particulièrement difficile pour l'enseignement professionnel, la concertation et l'action collective dans les établissements sont une nécessité absolue.

La mise en place des bacs professionnels en 3 ans et sa généralisation pose des questions de fond : conception et construction de la formation professionnelle initiale. La CGT Educ'action ne cesse de dénoncer cette réforme.

■ Répartition des services

Dès la rentrée, les équipes éducatives seront confrontées à une nouvelle méthode de répartition des services. Le volume d'heures réservé aux dédoublements est mis sous la responsabilité entière des établissements qui sont dotés d'un "volume d'heures complémentaires". Il n'existe donc plus de seuils de dédoublement mais un volume global d'heures, calculé en fonction des effectifs à répartir dans les disciplines. Investir les lieux de concertation et d'échange où se discute la répartition de la DHG (conseil d'administration) est donc important. Il est par ailleurs vital de se réunir en assemblée générale et d'utiliser l'heure d'information syndicale pour examiner collectivement les besoins.

■ Organisation des Périodes de Formation en Milieu Professionnel

La durée des PFMP est dorénavant de 22 semaines sur 3 ans, chaque période ne peut être inférieure à 3 semaines. Leur organisation et leur répartition risquent d'être difficiles voire impossibles dans certains cas, les capacités d'accueil des entreprises sur un bassin de formation et d'emploi pouvant être rapidement saturées, qui plus est dans un contexte économique en crise.

Les PFMP doivent être organisées dès la seconde professionnelle, 2 fois 3 semaines par exemple, les 16 semaines restantes étant réparties en première et terminale.

■ Annualisation des services : la menace

Pour contourner ces difficultés, la tentative d'initier une rotation des effectifs en stage au sein du groupe classe peut être envisagée par certaines directions d'établissement. Le suivi des élèves en stage peut ainsi être sacrifié au profit d'une rationalisation gestionnaire.

Au-delà, ces dispositions peuvent servir de point d'appui pour imposer l'annualisation des services des enseignants. Cette menace est renforcée par le fait que les grilles horaires élèves n'ont pas de traduction hebdomadaire.

■ Modalité d'examen

La CGT Educ'action a mis en ligne sur son site (<http://www.unsen.cgt.fr>) une pétition demandant le gel de l'épreuve de contrôle du bac professionnel. Il faut proposer cette pétition à tous les collègues. Il faut exiger que cette épreuve soit redéfinie car elle est inacceptable dans sa forme actuelle.

■ BEP

Lors des dernières instances consultatives nationales (CIC, CSE), la CGT Educ'action s'est prononcée contre l'avant projet du nouveau dispositif de certification du BEP : pratiquement tout en CCF, pas d'épreuve de langue, épreuve ponctuelle de français et histoire-géographie dès la première année de formation.

■ Rentrée 2009

La rentrée prochaine verra la mise en œuvre concrète des nouvelles dispositions, les travaux pratiques en quelque sorte. La prise de conscience des dangers de la réforme par l'ensemble des collègues peut s'avérer brutale.

Nous ne baisserons pas les bras car nous ne pouvons accepter le sort réservé à l'enseignement professionnel et à ses personnels. Il faudra reprendre, point par point, chacun des éléments de la réforme pour les combattre. Dès maintenant, nous prenons date pour une rentrée combative avec l'ensemble des personnels, notamment avec ceux des lycées généraux qui seront confrontés à une réforme aujourd'hui suspendue.

Alain Gautheron

Lycée : où en est-on ?

La phase de consultation dans les académies s'achevait fin avril et les synthèses devaient être transmises au ministère mi-mai.

Afin de s'afficher à l'écoute des jeunes, "chat" ou "blog" ont été mis en place..., mais finalement très peu utilisés. Les jeunes ont préféré débats et expression directe. Difficile alors de réaliser des synthèses. Nombre d'académies ont pris le parti d'afficher sur leurs sites les documents bruts : synthèses d'établissement, de CVL, du CAVL, parfois de départements.

Certaines collectivités ont aussi été consultées. Ici ou là, le CESR¹ a émis un avis. Les délais étant trop brefs, souvent l'avis se focalise sur un point et n'englobe pas tous les aspects de la réforme.

Mi-avril, des établissements ont découvert avec stupeur qu'ils faisaient partie d'une liste de 123 lycées expérimentateurs. Les équipes qui, de bonne foi, avaient déposé un projet pédagogique au titre de l'article 34 se sont senties manipulées par l'institution

détournant leur envie d'innover. Dans l'académie de Créteil, les représentants syndicaux reçus par le directeur de cabinet du Recteur, ont demandé que les 8 établissements retenus soient retirés de la liste.

Parallèlement, R. Descoings a achevé son tour de France des établissements. Il a aussi présenté quelques pistes à la commission des affaires culturelles du Sénat : sur la rénovation de la filière STI, la pratique orale des langues vivantes, la mise à niveau des élèves en français, des stages professionnels et l'orientation en lien avec le supérieur. Il semble revenir sur l'organisation des enseignements en modules et en semestres.

Dans un souci politique, ses premières propositions devraient être communiquées après les élections européennes.

Le rapport définitif est prévu pour l'automne alors que les soit disant lycées expérimentateurs n'en seront qu'au début de leur recherche. La mise en place de la réforme en seconde est toujours prévue pour septembre 2010.

Brigitte Créteur

¹ Conseil économique et social régional

**Dernière minute...
Les rapports Apparu et
Descoings paraissent...
Consultez notre site.**

Programme de maths en seconde

La pétition commune CGT-SNES-APMEP, présente sur notre site, a porté ses fruits : le ministère vient de publier, en ligne sur le site *eduscol*, un nouveau projet. Cette nouvelle mouture prend enfin en compte les programmes du collège et semble adaptée au cycle terminal.

La CGT, le SNES et l'APMEP avaient clairement dénoncé ce programme qui réintroduisait tout ce que

→ 25 grands professeurs s'insurgent contre la mort de l'hôpital public

En 1958, la grande réforme menée par le Professeur Robert Debré allait permettre à la médecine française de devenir en 30 ans "la meilleure du monde".

Cinquante ans plus tard, le Parlement va-t-il voter la loi "Bachelot" qui porte en elle la disparition de cette médecine hospitalière au profit d'une médecine mercantile ? Le maître mot n'est plus la santé mais la rentabilité. La préoccupation centrale n'est plus le malade mais le compte d'exploitation de l'hôpital. Et les premières victimes en seront les patients et les soignants.

Cette loi cale l'hôpital sur l'entreprise. Elle donne tous les pouvoirs au directeur de l'hôpital, nommé et révoqué par le directeur de l'agence régionale de santé, lui-même nommé et révoqué par le Conseil des ministres. Ce directeur pourra n'avoir aucune compétence médicale ou en santé. C'est pourtant

"Le maître mot n'est plus la santé mais la rentabilité"

lui qui arrêtera le projet médical de l'hôpital. Lui aussi qui nommera et révoquera les méde-

cins responsables des structures de soins (pôles, départements, services...). Sur quels critères ?

La tarification des actes est semblable dans les secteurs privé et public -comme si les pathologies et la continuité des soins y étaient comparables !- La pensée marchande dont se prévaut cette loi réduit le qualitatif au quantitatif, le malade au tarif de sa maladie.

Dans le même temps on organise des suppressions massives et injustifiées d'emplois d'infirmières et d'aides-soignants.

Bien sûr, l'hôpital public doit être réformé. Mais certainement pas de cette manière [...]

A cet effort-là, source de progrès et de solidarité, tous les médecins et personnels hospitaliers sont prêts à souscrire. Mais pas à cette loi destructrice et injuste.

Soyons clairs. Si cette loi n'est pas amendée, elle s'appliquera sans nous, médecins et chirurgiens de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris. Demain, côte à côte, et pour la première fois, infirmières, agents hospitaliers et administratifs, médecins seront dans la rue. Preuve que les mentalités ont changé, que l'union est faite pour que soit supprimé le volet hospitalier de la loi "Bachelot" et pour que s'ouvre enfin un débat à la hauteur de l'enjeu : il est encore temps et il est urgent d'organiser les Etats généraux de l'hôpital public.

Le Nouvel Observateur - 16 mai 2009

→ Lettre à une professeure des écoles

Chère Madame,

Il est inacceptable que vous soyez punis par le Ministre et la hiérarchie de l'Éducation nationale alors que, par votre décision intelligente et responsable, vous n'avez pas voulu vous rendre complices de la nouvelle forme de maltraitance constituée par le temps de soutien obligatoire après la classe.

C'est une prise de responsabilité humaniste et civique qui vous honore. Elle montre la voie pour que les enfants en difficulté ne soient pas encore plus épuisés, démotivés... et finalement psychologiquement et intellectuellement détruits par la journée la plus longue du monde (six heures de temps contraint pour toutes les classes d'âges de l'école primaire).

En effet, vous savez mieux que le Ministre et l'Inspecteur d'Académie les dégâts supplémentaires que constitue un soutien scolaire après la classe pour les enfants en difficulté, en particulier ceux que l'on enferme sous l'étiquette de l'échec scolaire.

Ils viennent s'ajouter aux dégâts générés par l'accroissement de la pression intellectuelle et relationnelle avec le poids augmenté au quotidien de la fréquence et de la durée des apprentissages dits fondamentaux, dans le cadre combiné d'une semaine ramenée arbitrairement à quatre jours [...] et de nouveaux programmes imbéciles.

Il n'y a plus de temps de respiration au cours de la journée alors qu'il est indispensable pour que tous les enfants, surtout ceux qui sont en difficulté, puissent récu-

"Le Ministre et la hiérarchie de l'Éducation nationale déshumanisent l'école, accroissent les inégalités et injustices sociales"

pérer de leurs fatigues psychologiques et intellectuelles, et restaurer peu ou prou leurs capacités d'attention, de concentration intellectuelle et de traitement de l'information.

Il n'y a plus assez de temps pour que les enfants puissent libérer leurs émotions, leurs sensibilités, capacités et intelligences cachées, ainsi que leur imaginaire lorsqu'ils s'engagent dans les arts plastiques, le chant choral, la narration, la découverte de la nature [...], les modes de vie dans les différentes cultures humaines...

Les enfants apprennent aussi bien le français, ou mieux, au cours de ces temps de diversification et de découverte que dans les situations d'apprentissage formel et explicite de la langue. Bien évidemment, les enseignants le savent.

Si on prend le cours préparatoire comme exemple, aucun enfant de six à sept ans ne peut accepter d'être au quotidien en situation de contrainte intellectuelle et relationnelle pendant deux heures trente minutes pour l'apprentissage du français (10 heures pour la semaine) et une heure quinze pour le calcul et les mathématiques (5 heures par semaine). Les Scandinaves sont horrifiés.

À 16 heures, les enfants en difficulté sont épuisés, enfermés dans leurs peurs, blocages et inhibitions, dans leur anxiété, leurs angoisses... surtout lorsqu'ils se projettent dans le retour à la maison alors que leur milieu familial est en souffrance.

des personnalités s'engagent...

par Hubert Montagner

Ils le sont déjà au début de l'après-midi ou même, pour les plus fragiles, vulnérables et démunis, dès la fin de la matinée comme le montre l'observation des enfants accueillis dans les écoles de ZEP. Seuls les enfants qui vivent au quotidien dans la sécurité affective, sans déficits de sommeil et sans comportements "perturbés" et/ou "perturbateurs", peuvent être suffisamment vigilants, attentifs, réceptifs et disponibles au cours de l'après-midi pour capter et traiter les messages du maître, et ainsi se réaliser comme élèves. Et encore, pas tous les jours selon les fluctuations de leurs équilibres physiologiques, émotionnels, affectifs, sociaux et cognitifs.

En imposant sans concertation la semaine de quatre jours, l'augmentation délirante du poids des "fondamentaux" et le soutien accordé après la classe aux enfants en difficulté, le Ministre et la hiérarchie de l'Éducation nationale déshumanisent l'école, accroissent les inégalités et injustices sociales, en conduisant un nombre croissant d'enfants à s'enkyster dans le "désamour" pour l'école et son rejet, et ainsi plus ou moins progressivement dans la marginalité sociale. Ce "système" aberrant et "concentrationnaire" stigmatise les familles qui cumulent les difficultés personnelles, morales, familiales, sociales et culturelles.

C'est une honte pour notre pays... en principe l'un des berceaux des Droits de l'Homme. Les étrangers que je rencontre ne comprennent pas ce "système". On n'aurait pas agi autrement si on avait voulu pérenniser une école à plusieurs vitesses dans laquelle les plus fragiles, vulnérables et démunis ne peuvent même pas passer la première vitesse, et s'engager avec confiance dans le désir de comprendre et d'apprendre faute de pouvoir enclencher les vitesses supérieures qui permettent d'accéder aux différents niveaux des savoirs et des connaissances.

Le tribunal incontournable de l'Histoire retiendra que l'actuel Ministre de l'Éducation nationale, ses conseillers patachons et idéologues, et sa hiérarchie vassalisée ont institué un système de maltraitance, de stigmatisation, de culpabilité et d'exclusion implicite qui déshonore notre pays et notre Nation.

Il n'y a jamais eu autant d'Inspecteurs d'Académie révoqués qu'en 2008-2009 alors que leur "faute" a été d'entendre et d'essayer de comprendre la décision et le désarroi des enseignants. Les informations qui "remontent du terrain" montrent toutes qu'il n'y a jamais eu autant d'enfants épuisés et déboussolés, et aussi d'enseignants exténués, stressés, démoralisés et culpabilisés par les échecs persistants des élèves les plus fragiles, vulnérables et démunis. Les lettres qu'ils adressent à leurs édiles, souvent le ou la maire, sont pathétiques et souvent bouleversantes. La porte est béante pour la consommation accrue de somnifères, calmants, psychotropes... des enfants, de leurs parents inquiets ou désespérés et de leurs maîtres... qui perdent confiance dans leurs compétences. [...]

Par votre refus, vous sauvegardez la dignité de l'école. Merci.

Je suis prêt à vous défendre en tous lieux et devant quiconque, y compris devant les tribunaux si une action judiciaire devait être décidée.

Hubert Montagner

Chronobiologiste, ancien directeur de recherche à l'INSERM - 5 mai 2009

→ 29 personnalités du monde universitaire lancent un manifeste pour refonder l'Université

L'enjeu n'est rien moins que de refonder l'Université française en la replaçant au centre de l'enseignement supérieur. [...]

- La condition première [...] est donc que le ministère de l'Enseignement supérieur exerce une responsabilité effective sur l'ensemble de l'enseignement supérieur, public ou privé, généraliste ou professionnel. [...]

- La mission première de l'Université est de produire et de transmettre des savoirs à la fois légitimes et innovants. [...] Parce qu'une Université doit être administrée, pédagogiquement et scientifiquement, et se préoccuper

de la destinée professionnelle de ses étudiants, il est nécessaire qu'elle dispose, en quantité et en qualité suffisantes, de personnels administratifs et techniques spécialisés

"Le principe du libre accès de tout bachelier à l'enseignement supérieur est un des symboles de la Démocratie"

dans ces tâches. Il incombe en revanche à des universitaires volontaires d'en assurer le pilotage. D'importantes décharges de service d'enseignement doivent alors leur être octroyées. [...]

- Le principe du libre accès de tout bachelier à l'enseignement supérieur est, en France, un des symboles mêmes de la Démocratie, le pilier d'un droit à la formation pour tous. Il n'est ni possible ni souhaitable de revenir sur ce principe. [...] Pour pouvoir accueillir à l'Université les divers publics issus des baccalauréats, il faut y créer aussi des parcours différenciés. Seule une modulation des formations pourra permettre de concilier les deux versants de l'idéal universitaire démocratique : l'excellence scientifique, raison d'être de l'Université, et le droit à la formation pour tous, qui la fonde en tant que service public. [...]

- Tout le monde s'accorde sur la nécessaire autonomie des Universités. Mais ce principe peut être interprété de manières diamétralement opposées. [...] Il convient de ne pas confondre autonomie de gestion (principalement locale) et autonomie scientifique (indissociable de garanties statutaires nationales). [...] Il est indispensable de concevoir des montages institutionnels qui assurent au corps universitaire de réels contre-pouvoirs face aux Présidents d'Universités et aux Conseils d'administration. [...]

- (Ce manifeste) pourrait [...] être à la base d'une auto-organisation d'États généraux de l'Université.

Le Monde - 16 mai 2009

Collège Lenain de Tillemont... où est l'ambition réussite ?

Dans ce collège de Montreuil qui fait partie des 16 Réseaux Ambition Réussite de Seine-Saint-Denis, la réforme de l'Éducation Prioritaire initiée par G. de Robien interroge... Jean Chambon y est enseignant. Il répond à nos questions.

■ Ce collège est parmi les plus défavorisés du 93. Pourquoi ?

J. C. : Classé ZEP en 1998, sous la pression d'une grève des personnels, la proportion d'élèves issus de Catégories Socio-Professionnelles (CSP) défavorisées avoisinait alors les 60 %. Elle est passée à 71,4 % en 2001, 87 % en 2005. Dans le même temps, les effectifs augmentaient, jusqu'à saturation des locaux.

A l'initiative d'enseignants, un groupe de travail personnels/parents/IA avec et réuni par le Conseil général, décidait d'étudier les moyens de retrouver de la mixité par une modification du périmètre du secteur.

■ Quels ont été les effets de la suppression de la carte scolaire depuis 2007 ?

J. C. : Cet effort a été soudainement réduit à néant. Après un pilotage à vue sur le nombre de dérogations accordées par le rectorat (50 %), le couperet est tombé.

La proportion globale d'élèves issus de CSP défavorisées est estimée (*les chiffres ne sont plus rendus publics* !) à 90 %. Du coup, les évaluations de 6^e font apparaître des taux de réussite en recul de 32 à 38 %. Contrairement à des prévisions fantaisistes communiquées à la presse au sujet du nombre d'élèves par division de 6^e (à savoir 16 par classe), celui-ci est de 21 à 24 élèves pour nos 3 classes de 6^e (hors SEGPA) au lieu des 4 actées l'an passé dans la DHG.

Les autres collèges publics de Montreuil, eux aussi confrontés à la grande difficulté sociale et scolaire, dans un contexte d'économies drastiques, ne seront pas mieux à mêmes de scolariser nos élèves. Quant aux enfants des familles (les plus démunies !) qui restent chez nous, elles ne bénéficient pas de l'engagement du ministre : *"Dans les 30 collèges ayant perdu plus de 10 % des effectifs prévus pour l'entrée en sixième, j'augmenterai le nombre d'adultes, jusqu'à multiplier par deux le taux d'encadrement des élèves !"*

■ De quels "moyens supplémentaires" le collège a-t-il disposé depuis son classement "ambition réussite" ?

J. C. : Parle-t-on des deux infirmières assurant un service continu, comme prévu

dans les décisions De Robien ? Il n'y en a qu'une seule assurant un demi service ! Parle-t-on, dans un collège accueillant des enfants soumis à de très graves difficultés matérielles, du médecin scolaire ? Il n'y en a plus ! Parle-t-on des moyens éducatifs que ministre et recteur assuraient inchangés en cas de baisse d'effectifs ? Jusqu'en novembre sur les deux postes de CPE, un-demi restait non pourvu ; une assistante d'éducation (Aed) a bien voulu assumer cette fonction au pied levé ! Parle-t-on des 3 000 Aed annoncés à grand renfort médiatique ? Nous n'en avons jamais eu 12, tout au plus 4 à 6 ! Plus grave, le *turn over* a dépassé les prévisions les plus pessimistes. Des quatre Aed recrutés, aucun n'est resté. Puis, la succession de démissions et de ruptures de contrat a été telle qu'aucun collègue n'est capable de dire qui sont les Aed !

Imagine-t-on les conditions de l'accompagnement éducatif avec de tels moyens ? Horaires fatigants, pénurie de locaux, coordination impossible d'intervenants changeants..., ce qui dilapide les bonnes volontés. La hiérarchie peut se prévaloir d'un "taux de remplissage" de 50 %, les acteurs de terrain savent que ce système peut être porteur des pires déconvenues. De plus, la mise en place de groupes de besoin par compétences, réputés plus efficaces, s'est faite au détriment de l'enseignement en demi-groupes.

Ce décalage entre affichage et conditions d'exécution s'applique aussi aux PPRE¹. Ce dispositif, inclus dans le "pack" ambition réussite, demeure aussi vague et démuné de moyens qu'à l'époque où un rapport de l'Inspection Générale² le critiquait sans détour. Les enseignants ignorent ce contenant sans contenu alors même qu'ils tentent, chaque jour, d'améliorer la coopération entre tous.

■ Quel est l'apport des enseignants référents ?

J. C. : Il a suscité de nouvelles approches et opportunités de travail que ne pourra durablement s'approprier l'ensemble des enseignants sans cadre et temps de travail commun à tous pour échanger, réguler, coopérer.

Ceux-ci ne disposent toujours pas du temps nécessaire, dans leur service, pour améliorer l'efficacité de cette coopération. Pourtant, selon un autre rapport² *"la meilleure évaluation réside essentiellement dans la concertation permanente des différents acteurs du quotidien. Se rencontrer, discuter du cas d'un élève, y consacrer le temps suffisant"*, et le Recteur lui-même lors d'une réunion, *"l'important, ce sont des équipes soudées autour d'un projet d'établissement"* !

■ De quel "soutien" le collège bénéficie-t-il ?

J. C. : Aucun pour pérenniser ces équipes quand le *turn over* oscille entre 25 et 40 % ! Aucun pour élaborer un projet d'établissement quand ce qui préexistait à l'ambition réussite a été défilé : plus de projet d'établissement depuis 3 ans ; à la place un *"contrat mission réussite"* bricolé à la hâte sans concertation et caduc !

Aucun quand en fait d'autonomie, le projet complexe de répartition des moyens nous est soumis dans la précipitation ! Aucun quand pratiques et dispositifs innovants arrivent de manière descendante et sommative : le contraire de la démarche que nous sommes supposés adopter pour faire sens et susciter l'adhésion des élèves. Aucun quand, par ces moyens propres, nous choisissons de maintenir un poste et que ce choix est refusé ! Aucun quand la baisse du nombre d'élèves entraîne des suppressions de postes et le recours à des emplois précaires !

Aucun quand la pérennité du collège est posée, quand les besoins du quartier sont négligés, quand le désarroi des personnels est ignoré...

Interview Nicole Hennache



¹ Programme Personnalisé de Réussite Éducative

² Rapports :

. "L'éducation prioritaire" (1991-92)

. Moisan-Simon, "Les déterminants de la réussite en ZEP" (1997)

. Armand-Gilles, "La contribution de l'Éducation prioritaire à l'égalité des classes des élèves" (2006)

Ya de l'écho

■ Notre école

• Dé... Re...sanctuarisation de l'école

"Je suis réservé sur le thème de la sanctuarisation de l'école... La violence serait illégitime à l'école et légitime dans la famille ? Je pense que non..."

À l'Éducation nationale... on oscille en permanence entre le trop dit et le non dit... On donne l'impression depuis quelques jours que tous les collègues sont enflammés par la violence... C'est faux !".

N. Sarkozy à la télévision en 1996 - INA

"On retiendra (fait tout à fait symptomatique et sans précédent) que la réunion à l'invitation de son ministre X. Darcos pour traiter du problème des violences à l'école a écarté délibérément les syndicats enseignants. C'est en effet, dans la logique imperturbable de la "resanctuarisation" sarkosyste (type securitate) qui ne met plus au centre "les enseignants, les éducateurs, la loi de l'école, mais la loi du plus fort".

Cl. Lelièvre, Historien de l'Éducation Médiapart - 25.05.2009

■ Notre université

"La LRU, c'est comme si on nous disait "vous, les sciences humaines, vous servez à rien"... Je préfère perdre un semestre que mon avenir".

Sébastien, licence d'espagnol, Paris 4

"Nous à Evry, petite fac interdisciplinaire de banlieue, on a tout à y perdre. Pas assez rentable".

Coline, licence de socio, Evry (91)

"Le gouvernement, et les médias, ont tellement agité le spectre des exams que, forcément, certains ont baissé les bras. Mais la lutte est loin d'être finie".

Rachel et Jérémie, thèse de lettres, Paris 7 et Paris 8

"Des fous qui cherchent des alliés..."

Je ne sais même pas ce qu'ils veulent. Ces gens-là creusent leur tombe... On leur offre l'autonomie, on les couvre de milliards... Pour une minorité, c'est une vraie névrose autodestructrice. Je serais prof du premier degré, je serais sans doute parmi les mecs qui gueulent. Mais dans le supérieur, plus je plonge dans le dossier, moins j'arrive à comprendre".

X. Darcos sur RTL à propos des Universités en grève - 11.05.09

• Tripatouillage des statistiques

Une dizaine de têtes chercheuses, sous le pseudonyme de Lorraine Data, publie un brûlot, "Le grand trucage", sur la manipulation des statistiques par le gouvernement.

"X. Darcos a bien noté que ce qui coûte cher dans notre enseignement, c'est le secondaire et particulièrement le lycée... Les lycéens plus coûteux que les collégiens... Il est donc paradoxal de déplorer l'inefficacité de dépenses fortes (au lycée) quand les faibles résultats sont observés en amont (fin d'école et de collège). Le lycée concentre donc une série d'attaques du gouvernement qui "justifie" ainsi l'urgence d'une réforme. Il coûte cher, il est mal équipé, il prépare mal aux études supérieures, à l'autonomie..." (Extraits)

L'Expansion.com - 27.04.2009

■ Notre hôpital

"Sarkozy sait très bien que nous ne pouvons pas toujours être présents dans les manifestations car nous ne pouvons laisser nos malades. J'y vais quand je peux... Dans notre service dentaire, on soigne exclusivement la population précaire".

Une médecin du centre hospitalier Pitié Salpêtrière

"Sur 466 spécialistes (dentistes notamment) autorisés à surfacturer leurs consultations, 22 % ont refusé des patients CMU, 50 % pour les spécialistes parisiens..."

Au nom de la cohésion sociale, nous réclamons le rétablissement de toutes les dispositions en faveur de l'accès aux soins qui se trouvaient dans le texte initial du projet de loi "Hôpital, Patients, Santé, Territoires".

Rue 89, enquête du collectif Ciss (sur la médecine privée) - mai 2009

"On atteint une vocation plus qu'une profession... Les médecins vont à l'hôpital public pour travailler autrement et nous sommes surtout humiliés par le fait que notre vocation soit remise en cause. On crache dessus !

Un médecin hospitalier de la Réunion

• In...égalité des chances

"L'État ne nous aide pas, alors qu'il soutient par ailleurs Sciences Po Paris. J'aimerais comprendre. Nous avons reçu le label "cordée de la réussite" en 2008, mais toujours aucun financement alors que 3 millions d'euros devaient être répartis entre les différentes initiatives labellisées... Au-delà des écoles qui agissent vraiment, d'autres, nombreuses, font du marketing pour répondre aux injonctions politiques... On peut se demander si les dispositifs d'égalité des chances ne servent pas tout juste à maintenir l'écart entre ceux, issus des milieux aisés, qui sont informés et armés, et les autres..."

P. Mathiot, directeur de l'Institut politique de Lille (Lettre de l'Éducation)

Chiffres

16... semaines de conflit majeur dans les universités contre la loi LRU de V. Péresse...

242... enfants placés en centre de rétention, dont 183 de 10 ans et moins, en 2007 (197 en 2006)..., inédit depuis les années sombres de l'Occupation...

4 660... euros, coût annuel d'un enfant en école maternelle, contre 7 500 euros pour un enfant en jardin d'éveil...

10 000... médecins, parmi les plus influents, dans la manifestation du 28 avril contre le projet de loi HPST de R. Bachelot...

34 250... postes de fonctionnaires seraient de nouveau supprimés en 2010 dont 17 000 à 18 000 pour l'éducation...

100 milliards... de dollars investis par B. Obama pour les écoles américaines, soit le doublement du budget fédéral de l'éducation, pour "sauver les emplois d'enseignants" et "réformer l'école"...

Nicole Hennache

Lire...



■ " Pour en finir avec les dons, le mérite, le hasard "

La Dispute, 2009

En ces temps de contre réformes, ces notions sont remises à l'honneur comme fondamentaux de l'éducation servant à masquer (ou à justifier ?) la ségrégation scolaire.

A l'initiative du GFEN, un collectif d'auteurs indique d'autres voies pour penser l'éducabilité et l'émancipation, et prend le contre-pied de la marchandisation de l'éducation.

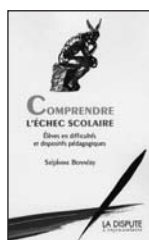


■ "L'élitisme populaire"

C. Baudelot et

R. Establet, sociologues, Seuil, 2009

Ce dernier ouvrage s'appuie sur les conclusions de la dernière enquête PISA, du double point de vue de l'efficacité et de la justice sociale, pour montrer les limites de l'élitisme républicain à la française.



■ "Comprendre l'échec scolaire"

S. Bonnery,

Maître de conférence (Sc. de l'Éduc.), Paris 8

La Dispute, 2008

Élèves "en difficulté", "en échec", "perturbateurs"..., ces désignations masquent la façon dont se construit la difficulté scolaire quand l'enfant, de famille populaire, ne comprend pas ce qu'on attend de lui et oppose ressentiment ou résistance... alors que l'école peut aller à sa rencontre.

RASED amputés = école estropiée !

Ce 17 mai 2009 sur le Champ de Mars, aux pieds de la Tour Eiffel, des rééducatrices et rééducateurs de l'Éducation nationale, à l'appel de la FNAREN scandaient : "RASED amputés = école estropiée !"

Ces enseignants spécialisés tentaient une fois encore d'attirer l'attention de leur ministre, des parents, des médias sur la destruction en cours des RASED.

Sur les 11 000 postes d'enseignants spécialisés, plusieurs centaines, détournées, vont venir boucher les trous des suppressions massives de la rentrée 2009, 6 000 pour le 1^{er} degré. Dans le même temps, les 2 heures hebdomadaires dues par les enseignants suite à la suppression du samedi matin sont censées apporter "l'aide aux élèves rencontrant des difficultés scolaires". Celle-ci est cependant d'une nature différente des RASED et ne peut en aucun cas la remplacer.

Comment, dès lors, rééducateurs, maîtres d'adaptation, psychologues pourront-ils faire la preuve de leur efficacité ?

Ce à quoi nous assistons, c'est à un lent démantèlement de l'aide spécialisée, dépossédée de ses spécificités, de son expertise, de son organisation. Les 11 000 enseignants spécialisés disséminés dans les écoles, les équipes RASED ainsi cassées n'ont plus les moyens de leurs missions. Les réponses pédagogiques, rééducatives, psychologiques adaptées et différenciées sont devenues impossibles dans une situation professionnelle isolée. Les 200 000 enfants et leur famille, en attente tous les ans de ces aides, devront se contenter des 2 heures de soutien hebdomadaire.

La mission du service public d'éducation d'assurer la réussite de tous les élèves et de contribuer à l'égalité des droits par le respect des différences, est bafouée. Les choix ministériels ne respectent en rien ces engagements, ils répondent à des choix idéologiques et budgétaires.

→ **Patricia, PE à Puteaux** : "Les enseignants prennent les devants, ils essaient de se débrouiller seuls, ils se font à l'idée de la disparition des RASED..."

→ **Michèle, de Levallois** : "Le soutien, on ne voulait pas le mettre en place, on refuse de remplacer les RASED, d'accompagner leur disparition ; mais on a subi tant de pression, qu'on a cédé... Toutes ces mesures renforcent l'individualisme, l'équipe est démantelée. Devant les difficultés, il y a un sentiment de panique des enseignants, pas de temps pour la réflexion, un emballement dans l'action, une prise de conscience grandissante, l'écart impossible à combler avec les compétences à acquérir pour les enfants en grandes difficultés".

→ **Sylvie, rééducatrice dans l'Essonne** : "Il y a eu une réunion en début d'année pour in-

former les parents, les avis sont partagés, le soutien est vu souvent positivement".

Pour la CGT Educ'action, ces réformes "ignorent" les conséquences pour les élèves et toute la communauté scolaire. L'aide spécialisée disparaît peu à peu, vidée de tout sens. C'est le cas des RASED mais aussi des SEGPA, des EREA, des CLIS... déniaient au passage leur expertise et leur mission respective. Une offensive collective est plus que jamais pertinente. Nous mettons tout en œuvre, avec les professionnels de l'Éducation nationale regroupés dans des associations, FNAREN, FNAME, AFPEN... pour porter nos valeurs communes d'un service public respectueux des droits.

Solange Fasoli



Baby trader ! ? !

"Le ministère de l'EN et l'Institut pour l'Éducation Financière du Public (IEFP) mettent en place un partenariat... concernant la promotion d'une culture financière de base... dans le primaire et le secondaire.

A l'école élémentaire et au collège, ces ressources pédagogiques prennent appui sur le socle commun des connaissances et de compétences...

L'IEFP peut répondre aux demandes du ministère... visant à faire pénétrer les thèmes des finances personnelles dans les enseignements dispensés aux élèves du primaire et du secondaire". Convention cadre, articles 1 et 2 (extraits), 21. 5 .09

Christine Bariaud

Documentaliste,

Collège de Vineuil (41), 650 élèves

Rencontre...



Rat de bibliothèque, dragon, prof au rabais (un CAPES pour être documentaliste ?!), "LA" personne qui fait les photocopies... Quel documentaliste n'a pas entendu un de ces qualificatifs dans sa carrière ? Le métier est pourtant passionnant. Dans une journée, impossible de s'ennuyer, et ne pensez surtout pas que lire le journal est la première des choses à faire...

9h : arrivée au collège. Pas vraiment de problème avec les élèves, nous ne sommes pas dans une zone difficile, les familles sont plutôt d'un niveau social favorisé. Rapide premier passage au CDI pour allumer les ordinateurs. Puis visite à l'administration pour saluer tout le monde, dont l'intendant qui m'interpelle sur le reliquat de plusieurs commandes. Il manque un ou deux livres à chaque fois. A voir avec le libraire... Je prends le courrier sauf le journal local du jour que les chefs doivent lire.

9h30 : retour au CDI. Ouverture de l'antré du savoir. Que dis-je, l'IA-IPR dit "le poumon", "le cœur de l'établissement"! Pas de passage par la permanence, les élèves viennent directement devant le CDI. Pour rendre hommage aux mathématiques, j'attends qu'ils forment une ligne droite, rangés par deux, pour les faire entrer. Puis, ils viennent s'inscrire sur un cahier pour que la vie scolaire les retrouve si besoin et, nouveauté de l'année, indiquer le but de leur présence. Et là, sur la gauche, tous ceux qui veulent avoir accès à un ordinateur. Bon, ils sont 12, soit 5 de plus que les ordi ! Une fois éliminés l'élève qui ne sait pas pourquoi il veut aller sur Internet, celle qui veut faire une recherche sur l'Egypte Ancienne ("va voir avant les documentaires que nous avons sur le sujet, dans la classe 932"), les dix autres veulent "aller voir B2i". Donc les sept premiers s'installent pour 20 minutes et laisseront la place aux trois derniers ensuite. Tous sont enfin à une place, il est 9h45... J'ouvre Internet, site du BO, références de textes. Je les envoie, ma principale adjointe les intègre à l'Hebdo, le journal du collège. Tri du courrier, coup de tampon sur les magazines et enregistrement dans le logiciel documentaire (qui aujourd'hui a décidé de fonctionner, oh ! bonheur), classement des affiches

à mettre sur différents panneaux. Depuis l'informatisation et le développement d'Internet, les informations administratives et propositions d'activités ou de stages arrivent directement sur les adresses mails des profs donc plus de distribution...

10h20 : récré. Pourtant, j'attends quelques élèves qui viennent rendre ou emprunter des livres. Je passe en salle des profs, histoire de voir les collègues. L'un veut venir avec sa classe au CDI pour utiliser les ressources documentaires le lendemain en M2, l'autre souhaite que nous fassions un travail ensemble avec sa classe de 6^e (moitié recherche documentaire, moitié discipline). Je parle quelques minutes avec le prof d'allemand de la prochaine intersyndicale : il est le SD du SGEN et moi celle de la CGT ; nous formons la liste syndicale du CA face à celle des non syndiqués. Désolée, nous ne sommes que deux à la CGT et quelques sympathisants !

11h35 : les 6^e3. Nous avons obtenu que chaque demi-classe de 6^e ait une heure de recherche documentaire à son emploi du temps par quinzaine. Car depuis le CAPES, nous sommes des "enseignants documentalistes". Toute l'année nous apprenons aux élèves de 6^e (piqûres de rappel pour les autres niveaux) à se repérer dans le CDI, à utiliser tout type de documents, le logiciel documentaire, Internet (qu'ils pensent pourtant tellement maîtriser). Mon cours a débuté depuis 10 minutes alors qu'une collègue d'anglais vient pour utiliser le scanner. C'est une habituée : chanceuse, aujourd'hui je n'utilise pas les ordinateurs, je corrige un contrôle. Et oui, je donne des interrogations, ce qui me vaut une ligne dans le bulletin scolaire et une participation aux conseils de classe...

12h35 : je passe prendre l'infirmière pour la cantine. A 13h, animation du Club Citoyens du Collège avec un collègue de SVT. Nous y évoquons un thème par mois qui traite de citoyenneté ou de santé (sommeil, alimentation, lutte contre les discriminations, médias...). Les élèves écrivent des articles mis sur le site du collège.

14h : les 6^e1. Avec eux, nous en sommes à la découverte de la recherche documentaire sur Internet... Ou comment leur faire comprendre que l'intelligence vient d'eux, que l'ordinateur est bête s'ils ne précisent pas leur demande. Le cours se déroule bien : une partie pour construire le contenu (interrompue par le téléphone : un représentant d'une édition qui prend rendez-vous pour me montrer ses collections), une partie d'exercices sur les ordinateurs.

15h : de nouveau, accueil d'élèves... maximum 24... mais difficile de rejeter les deux derniers. En revanche, je ferme la porte aux autres ; je couvre les livres enregistrés le matin.

16h : j'ai fini les heures à mon emploi du temps (je précise que je suis déchargée à 80 % pour la CGT). Mais impossible de ne pas enregistrer les livres rendus aujourd'hui. Puis passage à l'administration. Entretien avec le principal et l'infirmière pour planifier la remise de diplômes à des 4^e qui ont participé à un concours d'affiches sur la lutte contre les discriminations. Puis avec l'intendant pour les retours des manuels scolaires : j'ai créé une base spéciale sur le logiciel documentaire. Les surveillants vont pouvoir tout gérer. Je redescends au CDI, range le bureau pour ma collègue demain, éteins les ordinateurs.

17h15 : je quitte le collège. Aujourd'hui gestion, aide aux élèves pour les recherches ou B2i, cours, communication, information... Un métier sans doute sans intérêt puisque le ministère réduit les postes au concours de manière drastique : à la rentrée dernière, vingt postes vacants dans mon académie pourtant pas bien grande !

Oups, je n'ai pas lu le journal...

Retraites : revalorisation de 1 % au 1^{er} avril 2009

B. Hortefeux et E. Woerth ont écrit aux différents régimes de retraite de la Sécurité Sociale pour leur confirmer que, comme prévu par la loi, une revalorisation de 1 % des pensions serait appliquée à compter du 1^{er} avril 2009.

La revalorisation des pensions de retraite est calculée conformément à la loi sur la base de l'hypothèse d'inflation prévisionnelle pour 2009, en lui :

- ajoutant l'écart constaté au titre de 2008 entre l'inflation réalisée (2,8 %) et l'inflation initialement prévue (1,6 %) soit 1,2 % ;
- retranchant 0,6 % au titre de la revalorisation exceptionnelle de 0,8 % effectuée en septembre 2008.

Les pensions de retraite de base seront ainsi revalorisées de 1,3 % en moyenne annuelle, alors que l'inflation prévisionnelle est de 0,4 % en 2009, comme l'a indiqué la Commission économique de la Nation lors de sa réunion du 17 mars.

Nous sommes encore loin de la revalorisation qui serait nécessaire pour compenser la perte de pouvoir d'achat de nos retraités au regard de l'inflation réelle !

■ Autres mesures

Le minimum vieillesse sera revalorisé de 25 % d'ici à 2012 pour les personnes seules. Cette mesure bénéficiera à 400 000 de nos concitoyens. Depuis le 1^{er} avril 2009, cette première étape est mise en œuvre. Elle permettra d'augmenter de 44 euros par mois le minimum vieillesse, soit 6,9 %. Celui-ci sera porté de 633 à 677 euros par mois (paiement en mai).

A cette mesure s'ajoute la création, depuis début 2009, d'un minimum de pension pour les retraités du régime agricole, qui concernera à terme 230 000 retraités et veuves. Dès 2010 et en une seule fois, le taux de la réversion des 600 000 veuves les plus modestes sera porté à 60 %, soit une augmentation de 11 %.

■ Surcote

Seuls les fonctionnaires peuvent bénéficier d'une surcote de pension ; les militaires ne peuvent pas y prétendre.

Calcul de la surcote

Si votre durée d'assurance, tous régimes confondus, est supérieure au nombre de trimestres requis pour obtenir une pension au taux maximal, soit 75 % du traitement indi-

naire, vous avez droit à une majoration de votre pension pour chaque trimestre supplémentaire effectué entre 60 ans et 65 ans. **Cette majoration est de 0,75 % par trimestre à compter du 1^{er} janvier 2004 et jusqu'au 31 décembre 2008 ; elle est de 1,25 % par trimestre effectué à compter du 1^{er} janvier 2009.**

La durée de prise en compte pour le calcul de cette surcote ne peut pas excéder 20 trimestres.

Exemple :

Vous avez 60 ans le 01.01.2006, totalisez 148 trimestres de services et bonifications dans l'administration et 10 trimestres validés au régime général, soit 158 trimestres, et êtes admis à la retraite le 01.01.2010.

Au 01.01.2006, le nombre de trimestres requis est de 156.

Du 01.01.2006 au 01.01.2010, vous effectuez 4 ans de services, soit 16 trimestres.

Votre surcote du montant de pension portera donc sur 16 trimestres :

(12 tri. x 0,75) + (4 tri. x 1,25) = 14 %

Le taux de votre pension sera de 75 % + (75 x 14 %) = 85,5 %.

A partir du 01.01.2009, les trimestres cotisés à temps partiel sont comptés comme du temps plein pour le calcul de la surcote.

Obligations de service

■ Obligation de participer aux jurys des examens et concours

Décret du 17 décembre 1933 (RLR 700-4) : Article premier. - Est considérée comme une charge normale d'emploi, l'obligation pour les personnels des établissements d'enseignement relevant du ministère de l'Éducation nationale, de participer aux jurys des examens et concours pour lesquels ils sont qualifiés par leurs titres ou emplois.

Il ne peut être accordé de rémunération particulière, dans les conditions et d'après les modalités qui seront fixées ultérieurement par décrets contresignés par le ministre du Budget, que pour les jurys de certains examens ou concours limitativement énumérés, et pour la correction des compositions écrites entraînant un dépassement de la durée normale du travail, par suite de l'obligation où se trouvent les intéressés d'effectuer cette correction dans des délais limités".

Il est important de rappeler que cette participation aux corrections, oraux et jurys fait partie de notre mission. Ne pas se rendre aux convocations afférentes, peut entraîner un retrait sur salaire, voire une mesure disciplinaire. De plus, est-il normal de laisser aux collègues présents aux convocations la charge de travail dévolue aux personnes absentes ?

■ Obligations de service associées à l'ISO

Décret n° 93-55 du 15 janvier 1993 instituant une Indemnité de Suivi et d'Orientation des élèves en faveur des personnels enseignants du second degré.

La part fixe de l'ISO est allouée aux personnels enseignants. Son attribution est liée à l'exercice effectif des fonctions enseignantes y ouvrant droit, en particulier au suivi individuel et à l'évaluation des élèves, **comportant notamment la notation et l'appréciation de leur travail et la participation aux conseils de classe** (cf. article 2)

L'idée reçue selon laquelle on ne peut pas imposer à un enseignant une participation supérieure à cinq conseils de classe n'a pas de base légale ! (Cela peut relever d'une négociation avec le chef d'établissement).

La part modulable est allouée aux personnels enseignants (professeur principal) qui assurent une tâche de coordination tant du suivi des élèves d'une division que de la préparation de leur orientation, en liaison avec les conseillers d'orientation-psychologiques, et en concertation avec les parents d'élèves. L'attribution de cette part est liée

à l'exercice effectif de ces fonctions.

Une seule part modulable est allouée par division. Elle n'est attribuée qu'à un seul professeur, désigné avec l'accord de l'intéressé par le chef d'établissement pour la durée de l'année scolaire (cf. article 3).

Le décret n° 2008-1281 du 8 décembre 2008 stipule que les circulaires et instructions adressées par les ministres aux services et établissements de l'État sont tenues à la disposition du public sur un site internet relevant du Premier ministre.

Ce site est accessible par l'adresse suivante : <http://www.circulaires.gouv.fr/>.

Il faut savoir que toute circulaire et instruction ne figurant pas sur ce site **ne sera pas applicable**.

Celles déjà signées sont **réputées abrogées** si elles ne sont pas reprises sur le site mentionné.

Cependant, les dispositions du précédent alinéa ne s'appliquent pas aux circulaires et instructions publiées avant le 1^{er} mai 2009 dont la loi permet à un administré de se prévaloir.

Jean-Pierre Devaux

Une section, sa vie... ça marche !



La section syndicale est la base de notre organisation, c'est là où le travail de terrain se fait. Discuter, défendre, convaincre..., pas toujours facile pour les militants qui, malgré les difficultés, font vivre leur section.

■ Pourquoi la CGT ?

Roger Revuz est secrétaire de section, professeur d'histoire-géo : "Je suis arrivé il y a 11 ans au lycée. J'ai connu la CGT lorsque j'enseignais en lycée professionnel avant de passer l'agrégation. Pendant 8 ans j'ai été le seul syndiqué, aujourd'hui nous sommes six.

La section est plutôt jeune, moyenne d'âge inférieure à 40 ans. Je suis agréablement surpris de l'évolution quant au choix de la CGT par les jeunes".

Célia Yahia est professeure d'italien, affectée en poste fixe à la rentrée 2008 avec un complément de service au lycée Prévert à Longjumeau, syndiquée depuis septembre à la CGT :

"Je suis allée à la réunion syndicale le jour de la prérentrée. Je n'ai pas beaucoup de temps mais je participe aux différentes réunions et actions, au départ, pour moi comme beaucoup d'autres, je l'avoue. Mais ayant amélioré ma situation, j'agis maintenant pour les autres".

François Quinchez est CPE depuis plusieurs années dans l'établissement :

"Pourquoi la CGT ? Au départ, c'est Roger. Le syndicalisme tient à la rencontre de personnes. J'ai arrêté il y a 10 ans d'être syndiqué au SNES. Puis j'ai été le

colistier de Roger au CA mais sans être syndiqué. Le choix de la CGT s'est fait il y a 2 ans par suite logique et par volonté de reprendre une cotisation régulière.

J'ai essayé d'être élu paritaire aux dernières élections, en vain. Je me suis posé la question "suis-je capable de le faire ?", mais le bureau académique m'a rassuré en proposant des formations. L'idée est de relancer le syndicalisme auprès des collègues CPE et de construire des outils, d'où l'idée du collectif national : faire des écrits particuliers au métier avec une vision interprofessionnelle".

■ Quel travail au quotidien ?

Roger : "On se voit souvent en discussion directe, par mail, pour tracter.

On s'organise entre nous pour aller aux manifs. On essaie d'élargir aussi à autre chose que "la boutique".

Les heures d'information syndicale sont utilisées de façon intersyndicale et réunissent en moyenne 20 à 30 personnes, il y a toujours un compte-rendu. Sur les mobilisations, on atteint souvent au lycée 50 % de grévistes, 80 % en janvier.

Les démarches sont, la plupart du temps, intersyndicales, notamment en direction de l'IA suite à la DHG. Notre section se réunit en début et fin d'année pour faire le bilan. Envers les ATOSS, on est plusieurs fois intervenu pour leur donner un coup de main dans les revendications, les démarches administratives. Nous avons défendu intersyndicalement une personne en CA sur un problème de logement de fonction. La bataille a été gagnée. Au CA on travaille de manière intersyndicale pour la défense des personnels.

De 2002 à 2006, on avait 1 élu au CA, puis 2, aujourd'hui 3, le SNES en a 4. On entretient de bonnes relations avec tous, y compris les non syndiqués. On siège en commission permanente, au conseil de discipline, François est au CVL mais pas au CHS. On ne peut pas être partout".

On siège en commission permanente, au conseil de discipline, François est au CVL mais pas au CHS. On ne peut pas être partout".

On siège en commission permanente, au conseil de discipline, François est au CVL mais pas au CHS. On ne peut pas être partout".

François : "Le CVL ne fonctionnait pas bien mais aujourd'hui nous avons des élèves plus impliqués qui jouent le jeu de la démocratie lycéenne, prenant des points de vue intéressants et des décisions parfois différentes de celles du Proviseur. Pour cela, j'ai voulu être élu au CA. Souvent le CPE est considéré comme personnel de l'administration, on ne prend pas assez en compte sa parole. En tant qu' élu c'est différent... Nous avons aussi un élu suppléant assistant d'éducation sur notre liste. Le memento des Assistants d'éducation CGT est vraiment bien. Les gens sont demandeurs d'outils et ils s'en servent".

■ Et la syndicalisation ?

Célia : "Les gens se braquent si on leur force la main. Dans l'autre établissement, les collègues commencent à s'intéresser à force de leur parler, de me voir gréviste à chaque mouvement. Je discute de façon générale, mais je glisse les tracts de syndicalisation dans les casiers et j'affiche au panneau. Deux collègues semblent intéressés mais n'ont pas encore franchi le pas, c'est pourquoi je souhaite organiser une réunion".

Roger : "Il faut faire le boulot, discuter avec les gens, être soi-même. Les cinq autres syndiqués de la section sont venus eux-mêmes me demander les papiers pour se syndiquer. Les syndicalisations "à l'arrache", je n'y crois pas, nous devons être convaincants".

Célia : "Les jeunes sentent la nécessité de s'affirmer davantage dès l'année de titularisation. Parmi les stagiaires nous avons beaucoup de sympathisants CGT et je pense qu'ils franchiront le pas l'an prochain".

François : "Lors des élections paritaires, j'ai sollicité pas mal de collègues, syndiqués ou non. Dans l'Essonne, on a progressé chez les CPE. Je dis, quand il le faut, que certains outils sont écrits par la CGT. Lorsque les personnes voient le travail qui est fait, ça leur donne envie de suivre".

Interview Cécile Cavalier

Lycée polyvalent M. Pagnol d'Athis-Mons (91). Sections générales, tertiaires, BTS. Une centaine d'enseignants, 1 100 élèves, un recrutement socialement mixte mais une partie des élèves en grande difficulté sociale. Six syndiqués CGT, une vingtaine SNES, quelques militants SGEN.

Education nationale

J'm'appelle Moussa j'ai 10 ans j'suis en CM2 à Epinay
Ville du 93 où j'ai grandi et où j'suis né
Mon école elle est mignonne même si les murs sont pas tout neufs
Dans chaque salle y a plein d'bruit et moi dans ma classe on est 29
Y a pas beaucoup d'élèves modèles et puis on est un peu dissipés
J'crois qu'on nous sommes ce qu'on appelle des enfants en difficulté
Moi en maths j'suis pas terrible mais c'est pas pire qu'en dictée
C'que j'préfère c'est 16 heures j'retrouve les grands dans mon quartier
Pourtant ma maîtresse j'l'aime bien elle peut être dure mais elle est patiente
Et si jamais j'comprends rien elle me réexplique elle est pas chiante
Elle a toujours plein d'idées et plein d'projets pour les sorties
Mais on n'a qu'deux cars par an qui sont prêtés par la mairie
J'crois qu'mon école elle est pauvre on n'a pas d'salles informatiques
On n'a qu'la cour et l'préau pour faire de la gymnastique
A la télé j'ai vu qu'des classes faisaient du golf en EPS
Nous on n'a qu'des tapis, des cerceaux et la détresse de nos maîtresses
Alors si tout s'joue à l'école il est temps d'entendre le S O S
N'laissons pas s'creuser l'fossé d'un enseignement à 2 vitesses
Au milieu des tours y a trop d'pions dans le jeu d'échec scolaire
Ne laissons pas nos rois devenir fous dans des défaites spectaculaires
L'enseignement en France va mal et personne peut nier la vérité
Les Zones d'Education Prioritaire ne sont pas des priorités
Les classes sont surchargées pas comme la paye des prof minés
Et on supprime des effectifs dans des écoles déjà en apnée
Au contraire faut rajouter des profs et d'autres métiers qui prennent la r'lève
Dans les quartiers les plus en galère créer des classes de 15 élèves
Ajouter des postes d'assistants ou d'auxiliaires qui aident aux d'voirs
Qui connaissent les parents et accompagnent les enfants les plus en r'tard
L'enseignement en France va mal l'état n'met pas assez d'argent
Quelques réformes à 2 balles pour ne pas voir le plus urgent
Un établissement scolaire sans vrais moyens est impuissant
Comment peut-on faire des économies sur l'avenir de nos enfants
L'enseignement en France va mal car il rend pas les gens égaux
Les plus fragiles tirent l'alarme mais on étouffe leur écho
L'école publique va mal car elle a la tête sous l'eau
Y a pas d'Education nationale y a qu'des moyens d'survie locaux
Alors continuons d'dire aux p'tits frères que l'école est la solution
Mais donnons-leur de bons outils pour leur avenir car attention
La réussite scolaire dans certaines zones pourrait rester un mystère
Et l'égalité des chances un concept de ministère
Alors si tout s'joue à l'école il est temps d'entendre le S O S
N'laissons pas s'creuser l'fossé d'un enseignement à 2 vitesses
Au milieu des tours y a trop d'pions dans l'jeu d'échec scolaire
N'laissons pas nos rois devenir fous dans des défaites spectaculaires
J'm'appelle Moussa j'ai 10 ans j'suis en CM2 à Epinay
Ville du 93 où j'ai grandi et où j'suis né
C'est pas d'ma faute à moi si j'ai moins d'chance d'avoir le bac
C'est simplement parce que j'vis là et qu'mon avenir est un cul d'sac...

Grand corps malade